



**Deuxième réunion du Groupe de Travail de la COMIFAC sur le Financement  
du Secteur Forêt-Environnement  
Douala, Cameroun, 06 - 08 septembre 2023**

**Préparatoire aux évènements internationaux (ACW et Sommet Climat) et  
au Dialogue Politique de Haut Niveau entre les Ministres des Pays de la  
COMIFAC et les Ministres des pays Donateurs du Collège des Bailleurs du  
PFBC, COP 28**

---

**COMMUNIQUE FINAL**

Du 06 au 08 Septembre 2023, s'est tenue dans la salle de conférence de KRYSTAL PALACE à Douala au Cameroun, la deuxième réunion du Groupe de Travail de la COMIFAC sur le Financement du Secteur Forêt-Environnement qui est une réunion préparatoire aux évènements internationaux (ACW et Sommet Climat) et au Dialogue Politique de Haut Niveau entre les Ministres des Pays de la COMIFAC et les Ministres des pays Donateurs du Collège des Bailleurs du PFBC, COP 28.

Cet atelier est organisé par la Commission des Forêt d'Afrique Centrale (COMIFAC) avec l'appui technique et financier de la GIZ. L'atelier a regroupé une cinquantaine des participants constitués des membres du Groupe de Travail sur le Financement du secteur Forêt-Environnement de la COMIFAC, les Directeurs des Fonds Forestier et/ou de l'Environnement, les points focaux des mécanismes financiers ; les représentants des Partenaires Techniques et Financiers, la Facilitation du PFBC et l'équipe du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

L'objectif principal de cette réunion est la préparation du Dialogue Politique de Haut Niveau qui se tiendra dans le Pavillon de la COMIFAC lors de la COP 28 de Dubaï dans le cadre de la mobilisation des ressources financières internationales en faveur de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

A l'issue des travaux articulés autour de présentations d'échanges fructueux et des travaux en groupe, les résolutions et les recommandations suivantes ont été prises :

**S'agissant des résolutions, le Groupe de Travail propose :**

- Sur les Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE), la mise en place d'un Fonds souple et adapté ;
- Sur la réduction des moteurs de dégradation/déforestation : de reformer CAFI à deux niveaux,
  - une extension du domaine d'intervention de CAFI aux 10 États membres de la COMIFAC, sachant qu'à cette date, cette dernière est limitée aux

- 06 pays forestiers, à savoir la République Démocratique du Congo, le Congo Brazzaville, la Guinée Équatoriale, le Gabon, la République Centrafricaine et le Cameroun) ; et
    - une extension des secteurs de financement de CAFI en dehors des secteurs forestiers.
- Sur la restauration des paysages, de s'appuyer sur l'AFR100 (*The African Forest Landscape Restoration Initiative*) pour canaliser les financements concernés ; et
- Sur le rôle du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, que la COMIFAC joue un rôle de coordination auprès des différents bailleurs de fonds et des partenaires techniques ;
- Sur l'accroissement des financements pour le bassin du Congo, demande à la COMIFAC de développer en collaboration avec les PTF les initiatives et de mener des négociations internationales visant à augmenter les flux financiers pour les forêts du bassin du Congo et valoriser les actifs écosystémiques.

Au terme des travaux, le groupe de travail portera désormais le nom de « **Groupe de Travail de la COMIFAC sur le financement juste et équitable du secteur de la forêt-environnement** ».

**Les recommandations suivantes ont été formulées :**

- l'instauration d'un mécanisme de Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE) ;
- l'application des principes du *Fair Deal* à tous les mécanismes de financement existants (GCF, AF, GEF, CIF, LDNF, GBFF, GCA) ;
- la centralisation des mécanismes de financement portant sur la réduction des moteurs de dégradation au niveau de CAFI ;
- l'adossement du mécanisme financier relatif à la restauration des paysages sur l'AFR100 (Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains) ;
- la mise sur pied d'un mécanisme financier direct abondé notamment par les bailleurs de fonds internationaux et les acteurs privés ;
- L'amélioration de la gouvernance des mécanismes financiers internationaux dans le cadre en y impliquant un représentant de la COMIFAC ;
- Le recrutement d'un expert financier qui assistera la COMIFAC dans la négociation et la structuration des financements attendus des bailleurs de fond ;
- la promotion d'initiatives visant à permettre la mobilisation de financements endogènes (green bonds, agence de notation, marchés carbone, entreprises « bas carbone », etc.) y compris les financements propres par les Etats membres ;
- le renforcement de la collaboration mutuelle entre les Etats membres, notamment à travers la mise sur pied d'un système d'informations fiable et efficace ;
- la consolidation du rôle du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en tant qu'instance unique de coordination.

En outre le Groupe de Travail a adopté une feuille de route qui guidera ses travaux pour les prochains mois.

Les travaux de l'atelier ont été clos par le mot de fin du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Monsieur Hervé MAÏDOU.

Fait à Douala, le 08 Septembre 2023  
Les participants